Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260121-2026_01_008-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 20 janvier 2026

Délibération n°2026-01-008

Date de convocation : 14 janvier 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 43

Débat d'orientation budgétaire 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents	M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie
Ont donné procuration	M. BRAS Philippe à M. PHELIPPOT Samuel Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe Mme TORRES Sonia à Mme CLAISSE Laurence Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert
Absent(s) excusé(s)	M. MORRY Yvan Mme LE GUERN Marlène

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260121-2026_01_008-DE

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), doit être présenté chaque année au conseil communautaire un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas de la CCPL, le rapport doit également comporter « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ».

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales de l'EPCI pour son projet de budget primitif 2026, sont définies dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2026 de la CCPL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;
Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la CCPL annexée au présent rapport ;
Vu la commission budget et prospective en date du 12 janvier 2026 ;
Vu le bureau communautaire en date du 13 janvier 2026 ;
Vu la conférence des maires en date du 13 janvier 2026 ;
Ayant entendu son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 et de la présentation du rapport y afférent joint en annexe.**

- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 21 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,
Eric LOAËC.

Le Président,
Henri BILLON.

Communauté de Communes Pays de Landivisiau